

L'an deux mille onze, le mercredi vingt sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FRONT DE PRADOUX dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Marie- Andrée BECHAUD, Maire.

Etaient présents: Madame Marie- Andrée BECHAUD

Madame Régine BARRADIS et Monsieur Henri CRABANAC, Adjoints

Mesdames et Messieurs Raymond ATTARD, Brigitte COMMES, Pierre- André CROUZILLE, René EYRAUD, Nelly LAUNAY, Roland LAURIERE, Gilles MAPPA, Marie-Claude PAILLOT, Thierry PROUT

Absents excusés: Madame Martine BIALE et Monsieur Daniel LAUBUGE

Secrétaire de séance: Monsieur Pierre-André CROUZILLE

Monsieur le secrétaire de séance donne lecture du compte-rendu précédent qui est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION :

**Approbation des comptes
Administratifs et des
comptes de gestion 2010,
pour la commune et le CCAS
N° 2011.04.27/01 et 02**

**Compte administratif et de gestion 2010 de la commune
Investissement**

Dépenses : 145 370.94 € auxquelles s'ajoutent 299 484.10 € (résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2009)

Recettes : 228 776.84 €

D'où un résultat déficitaire de clôture de l'exercice de 216 078.20 €

Fonctionnement

Dépenses : 515 654.81 €

Recettes : 645 975.37 € auxquelles s'ajoutent 52 714.72 € (résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2009)

D'où un résultat excédentaire de l'exercice de 183 035.28 €

Soit un résultat déficitaire total de clôture de l'exercice de 33 042,92 €

Compte administratif et de gestion 2010 du CCAS :

Fonctionnement

Dépenses : 42.43 €

Recettes : 66.64 € auxquelles s'ajoutent 778.91 € (résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 20010)

Soit un résultat excédentaire de clôture de l'exercice de 803.12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'approbation des comptes administratifs 2010 et des comptes de gestion 2010 établis par Monsieur le receveur municipal qui sont en tout point identiques.

**Affectation des résultats de
clôture de fonctionnement**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'affectation du résultat de clôture 2010 de fonctionnement excédentaire d'un montant de 183 035.28 €

2010 pour la commune
N°2011.04.27/03

à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour un montant de 129 863.20 € et à l'article 002 (excédent antérieur reporté) pour un montant 53 172.08 €.

Affectation de résultats de
clôture de fonctionnement
2010 pour le CCAS
N°2011.04.27/04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'affectation du résultat de clôture 2010 de fonctionnement excédentaire d'un montant de 803.12 € à l'article 002 (excédent antérieur reporté).

Demande de DETR 2011
2^{ème} tranche de travaux
de l'église
N° 2011.04.27/05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de solliciter l'octroi de subvention DETR 2011 pour la 2^{ème} tranche de travaux de l'église, soit 5 675.42 € (20% des travaux de rénovation) et 2 417.46 € (40% des travaux de mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite).

BUDGETS PRIMITIFS 2011 :

Madame le Maire présente et commente chapitre par chapitre, les prévisions des budgets primitifs 2011.

Le budget primitif de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 692 821.08 € et en recettes et dépenses d'investissement à 524 396.20 €.

Le budget primitif du CCAS s'équilibre quant à lui en recettes et dépenses de fonctionnement à 853.12 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces deux budgets primitifs 2011 à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux :

Les peintures de la salle des jeunes sont pratiquement terminées. Quant à l'église, la mise en état des pierres dont celles du clocher n'a pas été prévu dans le devis initial, le maçon n'ayant pas l'échafaudage adéquat. Un devis va donc être demandé à d'autres entrepreneurs idem pour la rénovation de l'encadrement de la porte d'entrée, également non prévu.

Des demandes de subvention dans le cadre des contrats d'objectifs seront faites.

- Impayés cantine- garderie :

Suite à la multiplication des impayés à l'année de cantine- garderie, un courrier va être adressé aux parents.

- Réforme des collectivités territoriales :

Suite à la proposition faite par Madame la Préfète de regroupement des communautés de communes, Monsieur Henri CRABANAC voudrait que le Conseil Municipal délibère afin de demander le rattachement de Sourzac à la Communauté de Communes du Mussidanais. Monsieur Roland LAURIERE explique que c'est d'abord à la Communauté de Communes de délibérer et ensuite aux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.